

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3001

17 octobre 2014

SOMMAIRE

Bertrange Capital s.à.r.l.	144007	Harsco Metals Luxequip S.A.	144012
BNP Paribas Alternative Funds	144029	Heiderscheid-Strotz S.à r.l.	144024
Caissa S.A. SPF	144003	Hubertus Tours GmbH	144012
Cala Immo S.A.	144003	Imperial Tobacco Management Luxem- bourg (4) S.à r.l.	144007
Canada Water Tanks Sàrl	144010	Kayl NPL S.à r.l.	144030
Caves du Portugal	144010	ML Ray Investor S.à r.l.	144024
CEODEUX Extinguisher Valves Technolo- gy S.A.	144011	Retkauf II S.à r.l.	144045
CEODEUX S.A.	144013	Rupelzand International S.A.	144003
Clinder S.A.	144010	SB Real Estate S.à r.l.	144004
Colyzeo II Finance S.à r.l.	144002	Schönbrunn S.à r.l.	144005
Compagnie Immobilière d'Investissements Group S.A.	144010	SD & Morgan Luxembourg	144007
Concordis S.à.r.l.	144010	Sichel S.A.	144048
Construmat S.A.	144012	Silk Way S.à r.l.	144027
Copa Investments S.à r.l.	144028	SL GP S.à.r.l.	144005
Corn Products Americas Holdings S.à r.l.	144006	SL Group Management S.à.r.l.	144005
Crèche - Foyer de jour Am Beiestack S.à r.l.	144002	Sopidart S.à r.l.	144004
CS Hypermarkets No. 1 S.à r.l.	144011	Stora Luxembourg S.à r.l.	144005
CSNG S.à r.l.	144012	Tasselot S.A.	144013
C-Time	144012	Telenet Finance V Luxembourg S.C.A. ...	144004
Cz2 Day S.à r.l.	144003	Threadneedle Asset Management Hol- dings Sàrl	144009
Duck Private S.A. SPF	144029	Tiche S.A.	144013
EuCo SCSp	144006	Tobacco World S.A.	144013
Euro-Asian S.à r.l.	144027	Tyler Investment Management S.à r.l. ..	144004
Finux Sà r.l.	144002	Wharf Properties S.à r.l.	144002
First Technology S.à r.l.	144002	White Creations S.à r.l.	144028
G. Berens + Fils S.à r.l.	144011	Wind Acquisition Finance S.A.	144009
Générale Multi Services Intermédiaire S.à r.l.	144009	Wolford Luxembourg	144003
Giengen S.à r.l.	144011	Zephyr International B.V.	144014
		Zephyr International S.à r.l.	144014
		Ziloti Holding S.à r.l.	144039

Finux Sà r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1459 Luxembourg, 12, ancienne Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 151.440.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014139583/9.

(140158808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Colyzeo II Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 134.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014139454/10.

(140158367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Crèche - Foyer de jour Am Beiestack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9164 Lipperscheid, 3, an der Gruecht.
R.C.S. Luxembourg B 169.331.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014139458/10.

(140158223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

First Technology S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.755.600,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 75.648.

Le bilan au 30 avril 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 août 2014.

Référence de publication: 2014138652/10.

(140155202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Wharf Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 109.459.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 14 août 2014

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Septembre 2014.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014137547/15.

(140156556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Rupelzand International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 65.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014139869/9.

(140158824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Cz2 Day S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 136.119.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014139461/10.

(140158348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Caissa S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 176.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014139462/10.

(140158701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Cala Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 51.281.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014139463/10.

(140158351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Wolford Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2340 Luxembourg, 12, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 141.612.

Il résulte de décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la société Wolford Belgium N.V. avec siège à Frankrijklei 133, 2000 Anvers, Belgique, «la Société», que:

- Monsieur Peter SIMMA a démissionné le 23 avril 2012 en tant qu'administrateur de la Société;
- Monsieur Thomas MELZER, né à Linz, Autriche, le 8 novembre 1970, demeurant à Frankrijklei 133, 2000 Anvers, Belgique a été nommé le 3 février 2014 en tant qu'administrateur de la Société;
- Monsieur Markus MULLER, né à Bregenz, Autriche, le 7 novembre 1970, demeurant à Frankrijklei 133, 2000 Anvers, Belgique a été nommé le 23 avril 2012 en tant qu'administrateur de la Société.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014141222/15.

(140159708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Telenet Finance V Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2370 Howald, 2, rue Peternelchen.
R.C.S. Luxembourg B 164.890.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Telenet Finance V Luxembourg S.C.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014141173/11.

(140160159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Sopidart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4480 Belvaux, 11, rue du Chemin Rouge.
R.C.S. Luxembourg B 151.734.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014141156/10.

(140160264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

SB Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.400.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 149.246.

Le Bilan au 30 septembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014141128/10.

(140159679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Tyler Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 131.630.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés de la Société du 4 septembre 2014 que:

- (i) la démission de Monsieur Olivier Brahin de ses fonctions de gérant de la Société est devenue effective;
- (ii) Monsieur Philippe Jusseau, ayant son adresse professionnelle au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange a été nommé gérant de la Société en remplacement de Monsieur Olivier Brahin.

A compter du 4 septembre 2014, le conseil de gérance de la Société est donc composé comme suit:

- Patrick Steinhäuser, gérant, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33 Rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange,
- Philippe Detournay, gérant, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33 Rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange,
- Philippe Jusseau, gérant, résidant professionnellement au Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange,

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014141183/23.

(140160201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Stora Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 500.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.879.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Référence de publication: 2014141161/11.

(140160216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

SL GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.978.

Il résulte de la lettre de démission reçue par le gérant de la Société Mr Russell Perchard:
- Démission de Mr Russell Perchard en tant que gérant de la Société avec effet au 29 août 2014;
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 September 2014.

Pour la société

Référence de publication: 2014141144/13.

(140159740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

SL Group Management S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.985.

Il résulte des décisions de l'associé unique de La Société en date du 05 septembre 2014:
- Nomination de Monsieur Keith Greally, né le 05 février 1977 à Galway, Irlande, Avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg, pour le poste de gérant class B avec effet au 04 septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 septembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014141143/14.

(140159610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Schönbrunn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.712.500,00.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.772.

EXTRAIT

En date du 1^{er} Septembre 2014, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Patrice Gallasin en tant que gérant est acceptée avec effet au 1^{er} Septembre 2014.
- Monsieur Andreas Brückmann, avec adresse professionnelle au 55, Avenue de la Gare à L-1611 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1^{er} Septembre 2014, et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 1^{er} Septembre 2014.

Pour extrait conforme

Samuel HAAS

Référence de publication: 2014140053/16.

(140158152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Corn Products Americas Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.234.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05/09/2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2014140155/13.

(140159079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

EuCo SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 189.836.

STATUTS*Extrait*

Extrait du 26 Août 2014 de la convention de société en commandite (la «convention») de EuCo SCSp, société en commandite spéciale

1. Associés commandités indéfiniment et solidairement responsables des engagements sociaux. EuCo S.à.r.l., ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («l'associé commandité»). L'associé commandité a été constitué le 26 Juin 2014 en tant que société à responsabilité limitée («S.à.r.l.»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps (ci-après la «loi de 1915»), et a été enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après le «RCSL»).

2. Dénomination sociale, objet social, siège social, exercice.

(I) Dénomination sociale

La société en commandite spéciale aura le nom: «EuCo SCSp» (ci-après la «Société»).

(ii) Objet social

L'objet social de la Société est (i) la prise de participation sous forme d'intérêts et des droits de toute nature dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et/ ou sous forme d'autres arrangements et dans toute autre forme d'investissement, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou autre, ainsi que le transfert par vente, échange, ou autre, des titres de toute nature.

(iii) Siège social

La société demeure à 25A, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(iv) Exercice

L'exercice social de la société coïncide à l'année calendrier.

3. Nomination du gérant et de pouvoirs de signature. L'associé commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer la SCSp, conformément à la présente convention de société en commandite et aux lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans l'exercice de ses fonctions aux termes de la présente, l'associé commandité doit indiquer qu'il agit au nom de la SCSp, et tous les actions entamés ci-après par l'associé commandité seront réputées être à ce titre, sauf indication contraire.

L'associé commandité a le pouvoir exclusif d'entamer toutes les décisions à l'égard de la SCSp, à condition qu'un tel pouvoir n'a pas été délégué ou attribué à une autre entité ou prestataire de services qui seront responsables que pour l'exécution de leur mandat, conformément à la convention présente et à la Loi de 1915, en particulier la «sous-section 2.- sociétés en commandite spéciale» de la Loi de 1915.

4. Date de commencement et durée de la société. La société est établie à partir du 26 Août 2014 pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2014136656/41.

(140155298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Bertrange Capital s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 151.910.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 05/09/2014.

Référence de publication: 2014139433/10.

(140158494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Imperial Tobacco Management Luxembourg (4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 111.207.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2014

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014137226/14.

(140156341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

SD & Morgan Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1531 Luxembourg, 13, rue de la Fonderie.
R.C.S. Luxembourg B 184.552.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux août,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «SD & Morgan Luxembourg», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1531 Luxembourg, 13, rue de la Fonderie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.552, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 11 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 avril 2014, numéro 1063 (ci-après la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Marina MULLER, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Anita MAGGIPINTO, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'exercice d'opérations de courtage en assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées conformément à la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et de ses règlements d'exécution.

2.2. La Société a en outre pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute

autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.3 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»;

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet l'exercice d'opérations de courtage en assurances par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées conformément à la loi modifiée du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances et de ses règlements d'exécution.

2.2. La Société a en outre pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.3 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.4 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER, A. MAGGIPINTO, C. GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2014. LAC / 2014 / 39712. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 août 2014.

Référence de publication: 2014136355/84.

(140155054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.

Générale Multi Services Intermédiaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3390 Peppange, 6, rue Kirchwois.

R.C.S. Luxembourg B 157.663.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014139588/9.

(140158444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Wind Acquisition Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.825.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 8 Septembre 2014

1. Madame Nicola Patricia FOLEY a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 29 août 2014.

2. Madame Sophie Perrin-Janet, née le 15 janvier 1981 à Venissieux (France), demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur avec effet au 29 août 2014 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Wind Acquisition Finance S.A.

M. Edwin Hendriks

Administrateur

Référence de publication: 2014141212/17.

(140159623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 901.053,92.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

Transferts de parts

1. Il résulte de deux contrats de transfert de parts, signés en date du 31 mars 2014, que RBC cees Nominees Limited a transféré 4.601.207 de ses parts sociales E11 et 31.957 de ses parts sociales D qu'il détenait dans la Société à RBC Trustees (CI) Limited.

2. Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 5 juin 2014, que RBC cees Nominees Limited a transféré 4 de ses parts sociales E11 qu'il détenait dans la Société à RBC Trustees (CI) Limited.

3. Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 1^{er} août 2014, que RBC cees Nominees Limited a transféré 15.888 de ses parts sociales E12 qu'il détenait dans la Société à RBC Trustees (CI) Limited.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

RBC Trustees (CI) Limited	1 part sociale T 4.941.661 parts sociales D 10.750.863 parts sociales E11 1.144.583 parts sociales E12
AMERIPRISE FINANCIAL, INC	875.000.000 parts sociales A
RBC cees Nominees Limited	202.252 parts sociales D 9.014.565 parts sociales E12

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Threadneedle Asset Management Holdings S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2014135810/28.

(140153822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Canada Water Tanks Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 130.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Schuttrange, le 9 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140695/10.

(140159719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Caves du Portugal, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7620 Larochette, 16, rue de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 17.097.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014140696/10.

(140159878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Clinder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 94.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014140741/10.

(140160039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

CO.MO.I. Group S.A., Compagnie Mobilière d'Investissements Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 73.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140749/10.

(140160070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Concordis S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 95.926.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014140750/14.

(140160040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

CS Hypermarkets No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 127.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2014. Signature.
Référence de publication: 2014140759/10.
(140159981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Giengen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 124.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 septembre 2014. Signature.
Référence de publication: 2014140853/10.
(140159980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

G. Berens + Fils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 1A, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 102.493.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 8 septembre 2014. Signature.
Référence de publication: 2014140849/10.
(140159775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

CEODEUX Extinguisher Valves Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, rue de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 43.592.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Ceodeux Extinguisher Valves Technology S.A tenue au siège social le 11 Juillet 2014 à 09 heures

Résolution

1. L'Assemblée décide le renouvellement des mandats des Administrateurs Délégués:
 - Monsieur Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.
 - Monsieur Philippe SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.
 - Madame Isabelle SCHMITZ, Administrateur Délégué, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Leurs mandats débiteront le 26 Mai 2014 et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2014.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 10 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Philippe SCHMITZ / Bruno LAVALLE / Jean-Claude SCHMITZ
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2014140725/24.

(140159578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Hubertus Tours GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 2, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 171.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014140878/10.

(140160025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Harsco Metals Luxequip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3593 Dudelange, 100, rue de Volmerange.

R.C.S. Luxembourg B 29.280.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alexandre FINK.

Référence de publication: 2014140870/10.

(140159753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

C-Time, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5692 Elvange, 3, rue de Wintrange.

R.C.S. Luxembourg B 173.482.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ulrike Schmidt-Benthien.

Référence de publication: 2014136574/10.

(140155590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.**Construmat S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8422 Steinfort, 73, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 36.966.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014139480/10.

(140158770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

CSNG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 1, rue Napoléon.

R.C.S. Luxembourg B 167.875.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014140765/14.

(140160186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Tasselot S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 78.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014140566/10.

(140159269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Tiche S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 216, Zone Industrielle Scheleck 2.
R.C.S. Luxembourg B 168.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014140568/10.

(140159071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

Tobacco World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.
R.C.S. Luxembourg B 125.892.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014140570/10.

(140159129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2014.

CEODEUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7440 Lintgen, 24, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 43.593.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de Ceodeux S.A., tenue au siège social le 30 Mai 2014 à 11 heures

Résolution

1. L'Assemblée décide le renouvellement des mandats des Administrateurs:

- Monsieur Jean-Claude SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Monsieur Philippe SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Madame Isabelle SCHMITZ, Administrateur, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

- Monsieur Marc SCHAUS, Administrateur, demeurant professionnellement au 24, rue de Diekirch L-7440 Lintgen.

Et celui du réviseur d'entreprises agréé :

- CLERC S.A. 1, rue Pletzer L-8080 Bertrange

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 Décembre 2014.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Philippe SCHMITZ / Bruno LAVALLE / Jean-Claude SCHMITZ
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2014140726/24.

(140159577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

**Zephyr International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Zephyr International B.V.).**

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège de direction effectif: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 92.109.

—
In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of August.

Before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of Zephyr International B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) governed by the laws of the Netherlands and of the Grand Duchy of Luxembourg (société à responsabilité limitée), having its official seat (statutaire zetel) in Amsterdam and its office address at 123, Avenue du X Septembre, L 2551 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Dutch Trade Register under number 33220072 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 92109, having a share capital of eighteen thousand euro (EUR 18,000.-) (the Company).

THERE APPEARED:

Speedol Holding N.V., a public limited liability company (naamloze vennootschap) under the laws of Curaçao, having its official seat (statutaire zetel) in Curaçao and its registered office at Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 14, Curaçao, registered with the Commercial Register of the Curaçao Chamber of Commerce & Industry under file number 60248 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of the Company.

II. The Company’s share capital is presently set at eighteen thousand euro (EUR 18,000.-), represented by seven hundred twenty (720) shares in registered form, with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, all subscribed for by the Sole Shareholder and fully paid up.

III. Pursuant to case law of the Court of Justice of the European Communities / Court of Justice of the European Union, more in particular in the judgements of:

(i) 16 December 2008 in case C-210/06 re Cartesio Oktató és Szolgáltató bt; and

(ii) 12 July 2012 in case C-378/10 re VALE Építési kft,

it is considered that a company governed by the laws of a Member State of the European Union (EU) may transfer its official seat (statutaire zetel) to another Member State of the EU with an attendant change as regards to the national law applicable to that company, and a company may convert itself into a legal form of a company which is governed by the laws of the Member State of the EU to which the seat has been transferred. Member States of the EU may not require the winding-up or liquidation of a company governed by its law, in preventing that company from converting itself into a legal form of a company governed by the laws of the other Member State of the EU, to the extent that it is permitted under that law to do so.

IV. Considering this and considering that the laws of the Grand Duchy of Luxembourg do not preclude a company governed by the laws of another Member State of the EU from transferring its official seat (statutaire zetel) from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg and simultaneously converting itself into a legal form of a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, a company may transfer its official seat (statutaire zetel) from the Netherlands to Luxembourg, following which, such a company is converted from a Dutch law governed private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) into a Luxembourg law governed private limited liability company (société à responsabilité limitée) and such a company ceases to be a company governed by Dutch law, and such a company is, for all purposes of the laws of the Netherlands, deemed to be the same company as the company prior to the migration, and the existence of the company continues after the migration for all purposes of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

V. That by resolutions validly adopted by the Sole Shareholder of the Company on the seventeenth day of April 2014, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company duly resolved to transfer its official seat (statutaire zetel) from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under applicable laws to give effect to those resolutions have been duly performed. A copy of said resolutions shall remain annexed to the present deed.

VI. That it results from an interim balance sheet of the Company indicating that, as of 31 May 2014 (the Balance Sheet), the subscribed and paid-up share capital of the Company is equal to at least eighteen thousand euro (EUR 18,000.-) and has not been reduced below this amount as a result of losses.

VII. The agenda of the meeting is the following:

1. Ratification of the Dutch notarial deed of conversion and confirmation of the conversion;
2. Transfer of the official seat (statutaire zetel) from Amsterdam, the Netherlands to the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;
3. Conversion of the Company from a Dutch law governed private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) into a Luxembourg law governed company (société à responsabilité limitée), adoption by the Company of the legal form of a private limited liability Company (société à responsabilité limitée) with the name Zephyr International S.à.r.l. and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the official seat (statutaire zetel) of the Company to the City of Luxembourg;
4. Approval of the Balance Sheet of the Company as at 31 May 2014;
5. Amendment and complete restatement of the Company's articles of association so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company's acceptance of solely the Luxembourg nationality as specified in item 2. above;
6. Establishment of the official seat (statutaire zetel) of the Company at 123, Avenue du X Septembre, L 2551 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
7. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing party, represented as stated here above, requested the notary to record that:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to ratify the Dutch notarial deed of conversion and to confirm the conversion.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the official seat (statutaire zetel) of the Company from Amsterdam, the Netherlands, to the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Netherlands to give effect to such transfer have been duly performed.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the Company from a Dutch law governed private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) into a Luxembourg law governed company (société à responsabilité limitée), with immediate effect, whereby the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Zephyr International S.à r.l., accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed solely be subject to the laws of Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Sole Shareholder approves the Balance Sheet of the Company as at 31 May 2014.

Fifth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and completely restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg laws.

The restated articles of association of the Company shall read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Zephyr International S.à r.l. (the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single

manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies, partnerships or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner (including gratuitous transfers) any stock, shares, partnership interests and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company, partnership or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or to any other company. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at eighteen thousand euro (EUR 18,000.-) represented by seven hundred twenty (720) shares in registered form, having a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. Subject to the provisions of article 189 of the Law, if the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the holders of shares representing at least three quarters of the portion of the share capital of the Company pertaining to the holders of shares.

6.3. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January each year and end on the thirty-first December of each year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' circular resolutions and Shareholders circular resolutions may be evidenced, in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' circular resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders circular resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the statutory seat (statutaire zetel) of the Company at 123, Avenue du X Septembre, L 2551 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Zephyr International B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) régie par les lois des Pays - Bas et du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège officiel (statutaire zetel) se trouve à Amsterdam et les bureaux au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce néerlandais sous le numéro 33220072 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92109 et disposant d'un capital social s'élevant à dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) (la Société).

A comparu:

Speedol Holding N.V., une société anonyme (naamloze vennootschap) régie par les lois de Curaçao, dont le siège officiel (statutaire zetel) se trouve à Curaçao et le siège social à Kaya W.F.G. (Jombi) Mensing 14, Curaçao, immatriculée auprès du registre commercial de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Curaçao sous le numéro 60248 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que la partie comparante est l'Associé Unique de la Société.

II. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à dix-huit mille euros (EUR 18.000,-), et est représenté par sept cent vingt (720) parts sociales sous la forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, intégralement souscrite et libérées par l'Associé Unique.

III. Que conformément à la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés Européennes / Cour de Justice de l'Union Européenne, et plus précisément des décisions du:

(i) 16 décembre 2008 dans l'affaire C-210/06 relative à Cartesio Oktató és Szolgáltató bt; et

(ii) 12 juillet 2012 dans l'affaire C-378/10 relative à VALE Építési kft,

il est considéré qu'une société régie par les lois d'un Etat Membre de l'Union Européenne (UE) peut transférer son siège officiel (statutaire zetel) vers un autre Etat Membre de l'UE avec un changement du droit national applicable à ladite société, et une société peut convertir sa forme juridique en celle d'une société qui est régie par les lois de l'Etat Membre de l'UE vers lequel le siège a été transféré. Les Etats Membres de l'UE n'exigeront pas la dissolution ou la liquidation d'une société régie par sa loi, en empêchant ladite société de convertir sa forme juridique en celle d'une société qui est régie par les lois de l'autre Etat Membre de l'UE, dans la mesure où la loi le permet.

IV. Que considérant ce fait et le fait que les lois du Grand-Duché de Luxembourg ne font pas obstacle à une société régie par les lois d'un autre Etat Membre de l'UE de transférer son siège officiel (statutaire zetel) des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg et de convertir sa forme juridique simultanément en celle d'une société qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, une société peut transférer son siège officiel (statutaire zetel) des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg, suite à quel transfert, ladite société est convertie d'une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois et ladite société cesse d'être régie par le droit néerlandais, et ladite société, pour tous les aspects liés au droit néerlandais, est réputée être la même société qu'avant la migration, et l'existence de la société continue après la migration pour tous les aspects liés au droit luxembourgeois.

V. Que par les décisions valablement prises par l'Associé Unique de la Société le dix-sept avril 2014, agissant conformément aux statuts de la Société, la Société a valablement décidé de transférer son siège officiel (statutaire zetel) des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg, à compte de la date des présentes sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec la continuité pleine et entière de sa personnalité morale et juridique. Toutes les formalités exigées

au regard des lois applicables à l'effet de donner effet à ces décisions ont été dûment accomplies. Une copie desdites décisions restera annexée au présent acte.

VI. Qu'il résulte d'un bilan intérimaire de la Société en date du 31 mai 2014 (le Bilan), que le capital souscrit et libéré de la Société est au moins égale à dix-huit mille euros (EUR 18.000,-) et qu'il n'a pas diminué en raison de pertes.

VII. Que l'ordre du jour est le suivant:

1. Ratification de l'acte notarié néerlandais de conversion et confirmation de ladite conversion;
2. Transfert du siège officiel (statutaire zetel) d'Amsterdam, les Pays-Bas vers la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec la continuité pleine et entière de sa personnalité morale et juridique;
3. Conversion de la Société d'une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Zephyr International S.à r.l. et acceptation de la nationalité luxembourgeoise du fait du transfert du siège officiel (statutaire zetel) de la Société vers la ville de Luxembourg;
4. Approbation du Bilan de la Société en date du 31 mai 2014;
5. Modification et refonte complète des statuts de la Société à l'effet de les rendre conformes au droit luxembourgeois en conséquence de l'acceptation par la Société de la seule nationalité luxembourgeoise comme cela est spécifié au point 2. ci-dessus;
6. Etablissement du siège officiel (statutaire zetel) de la Société au 123, Avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
7. Divers.

Ainsi, la partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé Unique décide de ratifier l'acte notarié néerlandais de conversion et de confirmer ladite conversion.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège officiel (statutaire zetel) de la Société d'Amsterdam, les Pays-Bas vers la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat, sans que la Société ne soit dissoute mais au contraire avec la continuité pleine et entière de sa personnalité morale et juridique. En outre l'Associé Unique déclare que toutes les formalités exigées au regard du droit néerlandais à l'effet de donner effet audit transfert ont été dûment accomplies.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de convertir la Société d'une société à responsabilité limitée de droit néerlandais (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) en une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec effet immédiat, par laquelle la Société adopte la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Zephyr International S.à r.l., et accepte la nationalité luxembourgeoise et est, à partir de la date des présentes, exclusivement régie par les lois du Grand- Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé Unique approuve le Bilan de la Société en date du 31 mai 2014.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre les statuts de la Société dans leur intégralité à l'effet de les rendre conformes au droit luxembourgeois.

Les statuts de la Société refondus auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée dont la dénomination sociale est Zephyr International S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut en outre être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Lorsque le gérant unique, ou le

conseil de gérance de la Société estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés, partenariats ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière (y compris des transferts à titre gratuit) tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, partenariat ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et /ou émissions de titres de créances, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société. La Société peut obtenir et détenir des emprunts et des créances. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et ceux de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

3.3. La Société peut, de manière générale, employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements, y compris les techniques et instruments destinés et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à dix-huit mille euros (EUR 18.000,-), représenté par sept cent vingt (720) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Vis - à - vis de la Société les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique en tant que représentant à l'égard de la Société.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, ou si la Société n'a pas plus d'un associé, aux tiers. Sous réserve des dispositions de l'article 189 de la Loi, si la Société a plus d'un associé, la cession de parts sociales à des non associés est soumise à l'accord préalable des détenteurs de parts sociales représentant au moins les trois quart de la portion du capital social appartenant aux détenteurs des parts sociales.

6.3. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.4. Un registre des associés est tenu au siège social conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que

(i) la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérant sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne doi(ven)t pas nécessairement être associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, par le conseil de gérance, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques, associés ou non, par le gérant, ou, si la Société est gérée par plusieurs gérants, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunit toutes les fois que l'intérêt de la Société l'exige, ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion du conseil de gérance.

9.3 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Tout membre du conseil de gérance peut également renoncer à la convocation à une réunion, par écrit soit par un original, par télégramme, par télex, par facsimilé ou par courrier électronique.

9.4 Tout gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du conseil de gérance.

9.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont valablement adoptées à la majorité des voix. Les décisions du conseil de gérance sont consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés.

9.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

9.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion valablement convoquée et tenue. Lesdites signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur de multiples copies d'une décision identique et peuvent être établies par lettre ou facsimilé.

Art. 10. Représentation. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature unique de tout gérant ou par la signature conjointe ou unique de tout personne à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts.

Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux présents Statuts et à la Loi.

IV. Assemblée(s) générale(s) des associé(s)

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation.

12.3. Chaque associé peut donner une procuration écrite via lettre, télégramme, télex, facsimilé ou courrier électronique, à toute personne ou entité afin de le représenter à toute assemblée générale des associés.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Si le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq, les résolutions des associés peuvent être adoptées par voie circulaire, dont le texte est envoyé à tous les associés par écrit, soit en original soit par télégramme, télex, facsimilé ou courrier électronique. Les associés expriment leurs votes en signant les résolutions circulaires. La signature des associés est apposée sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et peut être établie par lettre ou facsimilé.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que si elles sont prises par les associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Cependant, les résolutions à l'effet de modifier les Statuts ou dissoudre et liquider la Société ne sont valablement prises qu'à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la clôture de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis, et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis et les associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminent leur pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés ou disposition contraire de la loi, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société est distribué à l'associé, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des Gérants ainsi que les résolutions circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide d'établir le siège officiel (statutaire zetel) de la Société au 123, Avenue du X Septembre, L - 2551 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 18 août 2014. Relation: EAC/2014/11205. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014138707/550.

(140155199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Heiderscheid-Strotz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 151.293.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014140886/14.

(140160224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 septembre 2014.

ML Ray Investor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 105.567.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of August.

Before US Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ML Ray Investor L.P., an exempted limited partnership existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (the "Sole Shareholder")

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. The appearing party is currently the sole shareholder of the société à responsabilité limitée (private limited liability company) existing in Luxembourg under the name of ML Ray Investor S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 105.567 and incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 21, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 409 on May 3, 2005 (the "Company").

II. The share capital of the Company currently amounts to twelve thousand five hundred (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each.

III. That the Sole Shareholder declares that it has full knowledge of the agenda prior to the present meeting and agrees to waive the notice requirements, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to proceed with the early dissolution of the Company with immediate effect and to put it into liquidation;
2. Granting of full discharge to the managers of the Company for the performance of their duties under their mandate;

3. Approval of the accounting situation of the Company as at August 21, 2014;

4. Decision to (i) transfer the remaining assets to the Sole Shareholder, (ii) declare that all known liabilities of the Company have been settled, and that provisions have been set up by the Company to cover the payment of the future tax liabilities, (iii) declare that the service providers' future invoices, including notary's fees, pertaining to the assistance and implementation of the liquidation and the tax returns of the Company are expressly and unconditionally taken on by the Sole Shareholder, (iv) declare that the Sole Shareholder is liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown, and (v) close the liquidation;

5. Decision to fix the place where the accounting books and documents of the Company will be kept for the five coming years;

6. Miscellaneous.

V. That, on basis of the agenda, the appearing person, as sole shareholder of the Company, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder expressly declares to proceed with the early dissolution of the Company with immediate effect and to put it into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company, namely:

- Mr. Philippe Leclercq
- Ms. Laurence Goblet
- Mr. Xavier Poncelet

for the performance of their duty during their mandate, without any reserve or restriction.

Third resolution

The accounting situation of the Company as at August 21, 2014 is presented to the Sole Shareholder. Such situation shows that the remaining assets of the Company amount to one million five hundred seventy-eight thousand three hundred seventy-nine Euro and seventy-seven Cents (EUR 1,578,379.77).

The accounting situation is approved by the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The net assets of the liquidation will be transferred to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder declares that all known liabilities of the Company have been settled, and that provisions have been set up by the Company to cover (i) the payment of the future tax liabilities. The service providers' future invoices, including notary's fees, pertaining to the assistance and implementation of the hereby liquidation and the tax returns of the Company are expressly and unconditionally taken on by the Sole Shareholder, who expressly acknowledges it.

The activity of the Company has ceased and all assets of the Company are transferred to the Sole Shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those currently unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be done and closed, without prejudice as the Sole Shareholder assumes all its liabilities.

Fifth resolution

The Sole Shareholder declares that the accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the following address: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze le vingt-deux août,

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ML Ray Investor L.P., une société en commandite (exempted limited partnership) constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à M&C Corporate Services Limited, PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman (l'«Associé Unique»)

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Sur-Alzette, Grand-duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représenté par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est actuellement l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de ML Ray Investor S.à. r.l. , ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 105.567 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 409 du 3 mai 2005 (la «Société»).

II. La capital social de la Société est actuellement de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.

III. L'Associé Unique déclare qu'il a eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée and décide de renoncer aux formalités de notification, et donc l'assemblée peut valablement se décider sur les points de l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation;
 2. Décharge complète des gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs devoirs conformément à leur mandat;
 3. Approbation de la situation comptable de la Société au 21 août 2014;
 4. Décision de (i) transférer les actifs restants à l'Associé Unique, (ii) déclarer que le passif connu de la Société est réglé et que les provisions ont été prévues par la Société pour assurer le règlement des futures dettes fiscales, (iii) déclarer que les factures futures des prestataires de services, en ce compris les frais notariés, en rapport avec l'assistance et l'implémentation de la présente liquidation et des déclarations fiscales de la Société, seront prises en charge expressément et inconditionnellement par l'Associé Unique, (iv) déclarer que l'Associé Unique répondra personnellement de tous les engagements et passifs de la Société même inconnus à l'heure actuelle et (v) de clore la liquidation;
 5. Détermination du lieu où les livres et documents de la Société seront conservés pour les cinq années à venir;
 6. Divers
- V. Sur base de l'ordre du jour, le comparant, en qualité d'associé unique de la Société, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique donne décharge pleine et entière aux gérants de la Société dissoute, à savoir:

- Mr. Philippe Leclercq
- Mme. Laurence Goblet
- Mr. Xavier Poncelet

pour l'exécution de leur mandat sans réserve ni restriction.

Troisième résolution

La situation comptable de la Société au 21 août 2014 est présentée à l'Associé Unique. Cette situation montre que les actifs subsistants de la Société s'élèvent à un million cinq cent soixante-dix-huit mille trois cent soixante-dix-neuf Euros et soixante-dix-sept Cents (EUR 1.578.379,77).

La situation comptable est approuvée par l'Associé Unique.

Quatrième résolution

L'actif net de la liquidation sera transféré à l'Associé Unique.

L'Associé Unique déclare que le passif connu de la Société est réglé et que les provisions ont été prévues par la Société pour assurer le règlement des futures dettes fiscales. Les factures futures des prestataires de services, en ce compris les frais notariés, en rapport avec l'assistance et l'implémentation de la présente liquidation et des déclarations fiscales de la Société, seront prises en charge expressément et inconditionnellement par l'Associé Unique qui l'accepte expressément.

L'activité de la Société a cessé et tous les actifs de la Société sont transférés à l'Associé Unique qui répondra personnellement de tous les engagements et passifs de la Société même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée, sans préjudice car l'Associé Unique assume toutes ses responsabilités.

Cinquième résolution

L'Associé Unique déclare que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à l'adresse suivante: 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils le 26 août 2014. Relation: EAC/2014/11477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014138682/152.

(140155217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

**Silk Way S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Euro-Asian S.à r.l.).**

Siège social: L-1360 Luxembourg, Luxair Logistic Center.

R.C.S. Luxembourg B 88.194.

L'an deux mille quatorze, le huit août.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire, résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

La société à responsabilité limitée régie par les lois d'Azerbaïdjan «SILK WAY AIRLINES», établie et ayant son siège social à Baku, Nizami Street, 103, (Azerbaïdjan), inscrite au Ministère de la Justice d'Azerbaïdjan sous le numéro 973, (l'«Associée Unique»).

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- que la société Silk Way S.à r.l., constituée sous la dénomination «Euro-Asian S.à r.l.», avec siège social à L-1360 Luxembourg, Luxair Logistic Center, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.194, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant, du 4 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1328 du 13 septembre 2002.

Les statuts ont été modifiés suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 403 du 24 février 2009 et modifiés suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 juin 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations;

- que suite à une erreur dans l'acte du 20 juin 2014, il y a lieu de remplacer l'article 2. par le texte suivant:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de Silk Way West S.à.r.l.».

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant, par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2014. Relation GRE/2014/3293. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014135491/36.

(140154157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

**White Creations S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Copa Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 178.359.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of August.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Mr. Jérôme VAN ZUYLEN, born in Hilversum (The Netherlands), on April 24, 1950, residing professionally at 2341 NJ Oegstgeest (The Netherlands),

represented by Mr. Henri DA CRUZ, private employee, residing professionally at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the attorney, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through his attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Copa Investments S.à r.l.", having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B number 178359, incorporated by deed of Maître Jean-Paul MEYERS, notary residing at Rambrouch (Grand-Duchy of Luxembourg) on June 14, 2013, deed published in the Mémorial C number 1630 of July 9, 2013,

and that the appearing party has taken the following resolution:

Resolution

The appearing party decides to have adopted the name White Creations S.à r.l. by the company, and to amend subsequently article 2 of the articles of association which will have henceforth the following wording:

“ **Art. 2.** The company's name is "White Creations S.à r.l.”.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize août

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Monsieur Jérôme VAN ZUYLEN, né à Hilversum (Pays-Bas), le 24 avril 1950, demeurant professionnellement à 2341 NJ Oegstgeest (Pays-Bas),

représenté par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, ayant son domicile professionnel à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée "Copa Investments S.à r.l.", ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, R.C.S. Luxembourg section B numéro 178359, constituée par acte de Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg) le 14 juin 2013, acte publié au Mémorial C numéro 1630 du 9 juillet 2013,

et que le comparant a pris la résolution suivante:

144029

Résolution

Le comparant décide de faire adopter la dénomination sociale «White Creations S.à r.l.» par la société, et de modifier dès lors l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de «White Creations S.à r.l.».

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 août 2014. Relation GRE/2014/3378. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014135398/70.

(140154241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

BNP Paribas Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 67.572.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 août 2014

En date du 27 août 2014, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Elle renouvelle les mandats d'administrateur de Messieurs Xavier GILLIS, Anthony FINAN et Marc RAYNAUD.

Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de la Société PricewaterhouseCoopers.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 30 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BNP PARIBAS ALTERNATIVE FUNDS

Référence de publication: 2014141343/16.

(140160519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Duck Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.157.

Par décision du Conseil d'administration du 31 juillet 2014:

KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société DUCK PRIVATE S.A. SPF; Madame Magali MICHELETTI, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy Baumann, démissionnaire.

Luxembourg, le 9 septembre 2014.

Pour: DUCK PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014141430/17.

(140161025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2014.

Kayl NPL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.849.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of August,
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared,

Kayl NPL Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée under Luxembourg law with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituted by deed of the undersigned notary on the date hereof and in the process of registration with the Luxembourg registre de commerce et des sociétés,

represented by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 18 August 2014 (which shall remain annexed to the present deed to be registered therewith).

The appearing party, acting in the above stated capacity, requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company "Kayl NPL S.à r.l." (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Kayl NPL S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association, the laws of Luxembourg and in particular the law of 22nd March, 2004 on securitisation (the "Securitisation Law").

Art. 2. Object. The object of the Company is to act as a securitisation company, under and subject to the Securitisation Law, through the acquisition, holding and/or assumption, directly or through another undertaking of any kind, of risks relating to claims, any other type of assets (including, without limitation, any kind of securities (including equity interests), loans, including revolving or like loans, receivables, derivative contracts, units, guarantees, commitments and other assets) or any kind of obligations assumed by third parties or inherent to all or part of the activities of third parties (collectively referred to herein as the "Underlying Assets").

The Company may issue, directly or indirectly through another undertaking, any kind of securities of any form or nature whatsoever including, without limitation, shares, notes and debt instruments of any kind whose value, return or yield depends directly or indirectly on the risks relating to the Underlying Assets (each a "Securitisation").

The Company may, whilst remaining within the scope of the law of 22nd March 2004, also borrow or raise funds from any person in order to fund or partly fund the acquisition, holding or assumption of Underlying Assets and/or to comply with any payment, distribution or other obligation it may have under any of its securities or under any agreement to be entered into in the context of a Securitisation (including the funding of commitments or like engagements).

The sole manager or as the case may be the board of managers of the Company may, whether within the context of a Securitisation programme or not, create specific compartments composed of certain specific securities, instruments, claims, other assets, and/or risks relating thereto (the "Compartments"). The Company may issue series or tranches of securities whose value or yield is linked to one or more specific Compartments or to specific assets or risks or whose repayment is subject to the repayment of other instruments or certain claims. Where rights of investors or creditors relate to a Compartment or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment, such rights are strictly limited to the assets of that Compartment. The assets of a Compartment are exclusively available to satisfy the rights of investors in relation to that Compartment and the rights of creditors whose claims have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that Compartment. As between holders of securities issued by the Company, each Compartment shall be treated as a separate entity.

Where any asset is derived from another asset, such derivative asset shall be allocated to the same Compartment as the assets from which it was derived and where the Company incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with a particular Compartment or its assets, such liability shall be allocated to the relevant Compartment.

In the case where any asset of the Company is not attributable to a particular Compartment, the sole manager or as the case may be the board of managers of the Company shall have the discretion to determine the basis and the extent upon which any such asset shall be allocated or apportioned between Compartments.

In the case where any fees, costs, expenses or other liabilities incurred cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such fees, costs, expenses or other liabilities shall be considered as a general liability incurred on behalf of the Company as a whole, unless otherwise determined by the sole manager or as the case may be the board of managers, and such fees, costs, expenses and other liabilities shall be general liabilities of the Company and shall be borne on a pro rata basis by the assets of any of the Compartments.

The Company may sell, assign, re-acquire and dispose of any and all of the Underlying Assets through any means (including by way of sale, assignment, exchange, conversion, contribution or through derivative or swap transactions) (as

described in the terms and conditions of the relevant securities) and in general manage the Underlying Assets on a continuous and ongoing basis. The Company may use any liquidities or proceeds derived directly or indirectly from Underlying Assets to fund the acquisition, holding or assumption of any Underlying Assets and/or to comply with any payment, distribution or other obligation it may have under any of its securities or under any agreement entered into in the context of a Securitisation (including the funding of commitments or like engagements).

The Company may in the context of its Securitisations proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies or other entities active in any sector, (ii) the acquisition or assumption of risks by way of granting loans (including revolving or like loans), guarantees, commitments, securities (including equity interests) or other funding to Luxembourg and/or foreign entities, (iii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iv) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i), (ii) and (iii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds or any other entities.

The Company may grant any kind of security interests under any law to any investor, trustee, security trustee, security agent, fiduciary-representative or any other person representing the investors or any other party involved in the Securitisation or with whom the Company entered into agreements in connection with a Securitisation in order to secure its payment or other obligations under any agreement to be entered into by the Company in connection with a Securitisation. The Company may enter into any agreement or instruments (including, without limitation, derivatives) and may issue, sign, approve or ratify any document and may do and allow all things and acts which are necessary to prepare, carry out and wind up or are incidental to or in the context of, a Securitisation.

The Company may assign, transfer or otherwise dispose of part or all of the Underlying Assets, in such manner and for such compensation as the sole manager, or as the case may be, the board of managers of the Company or any person appointed for such purpose, shall approve at such time and in general manage the Underlying Assets on a continuous and ongoing basis. The Company may use all or part of any income or return from any of the Underlying Assets (including resulting from the sale thereof) to acquire other or further Underlying Assets (directly or indirectly), to fund any commitments or like engagements or obligations and may re-invest any amounts received in any manner it deems fit.

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, which are directly or indirectly connected with or are necessary or useful to facilitate the accomplishment of its purpose. The Company may, from time to time, hold funds received from issuances of its shares or of other securities in the Company. In addition, the Company may retain certain funds not distributed in accordance with the terms of its dividend policy. The sole manager or as the case may be the board of managers of the Company may decide to allocate funds to an account, or a reserve account, established by the Company to hold at all time funds sufficient to cover the expenses and fees relating to the Company's activities as determined by the sole manager or as the case may be the board of managers of the Company.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred GBP (£12,500) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares with a nominal value of one pence (£0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who may but do not need to be shareholders.

They are appointed and removed from office by decision of the general meeting of shareholders passed at the simple majority of all shares in issue. The general meeting determines their powers and the term of their mandate. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. Each manager may waive the convening notice as to himself.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by email pdf or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions and meeting minutes, including circular resolutions, may be conclusively signed and/or certified or an extract thereof may be issued under the joint signature of any two (2) managers, (which in case class A and class B managers have been appointed include one class A manager and one class B manager) or as may be resolved at the relevant meeting (or written resolution) of the board of managers or any subsequent meeting or resolution.

The Company will in all circumstances be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two managers (including by way of representation), provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will be validly bound in all circumstances by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or as the case may be the board of managers by any two managers or in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) by one class A manager and one class B manager (including by way of representation) acting jointly.

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law or as otherwise provided for herein, in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least five (5) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law or the present articles for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year except for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2014.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Supervision. The accounts of the Company shall be audited by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) appointed by the sole manager or as the case may be, the board of managers, in accordance with chapter 4 of the Securitisation Law, for a period not exceeding six (6) years. Any auditor so appointed may be removed by the sole manager or as the case may be, the board of managers. Any auditor may be re-appointed.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium as well as any capital contribution or other available reserve account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of such account to the legal reserve account.

Art. 15. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, said appearing party has subscribed to and entirely paid up the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, each with a nominal value of one pence (£0.01), for a total subscription price of twelve thousand five hundred GBP (£ 12,500). Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred GBP (£ 12,500) has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand Euros (3,000.- EUR).

Extraordinary decision of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at: 5, rue Eugene Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company each with such signature powers:

Class A

Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, born on 15th October 1974 in S o Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Manager Class A.

Jennifer Brown, born on 22 May 1974 in Ohio, United States of America, residing professionally at 345 California St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, United States of America, Manager Class A.

Class B

John Sutherland, born on 2 December 1964 in Lower Hutt, New Zealand, residing professionally at 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Manager Class B.

3. The first accounting year of the Company shall begin on the day of the incorporation of the Company and shall end on 31 December 2014.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huitième jour du mois d'août,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Kayl NPL Holdco S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné à la date des présentes et en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

représentée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 18 août 2014 (laquelle restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci).

La partie comparante, ès qualités qu'elle agit, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée «Kayl NPL S.à.r.l.» qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Kayl NPL S.à.r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts, la législation luxembourgeoise et notamment la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi Titrisation»).

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'agir en tant que société de titrisation, en vertu et sous réserve de la Loi Titrisation, par l'acquisition, la détention et/ou la prise en charge, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entreprise de quelque nature que ce soit, de risques liés à des créances, tout autre type d'actifs (y compris, et ce de manière non limitative, tout type de titres (y compris des titres de participation), de prêts, y compris des prêts renouvelables ou similaires, de dettes, de contrats dérivés, de parts, de garanties, d'engagements et d'autres actifs) ou toute sorte d'obli-

gations assumées par des tiers ou inhérentes à tout ou partie des activités des tiers (collectivement désignés les «Actifs Sous-Jacents»).

La Société peut émettre, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'une autre entreprise, toute sorte de titres sous quelque forme ou de nature que ce soit, y compris et ce de manière non limitative, des actions, titres obligataires et instruments de dette de quelque nature que ce soit dont la valeur, le rendement ou la rentabilité dépendent directement ou indirectement des risques liés aux Actifs Sous-Jacents (chacun une «Titrisation»).

La Société peut, en restant dans les limites du champ d'application de la loi du 22 mars 2004, également emprunter ou lever des fonds de quelque personne que ce soit en vue de financer ou de partiellement financer l'acquisition, la détention et/ou la prise en charge d'Actifs Sous-Jacents et/ou d'honorer tout paiement, toute distribution ou autre obligation qu'elle pourrait avoir en vertu de ses titres ou de tout contrat devant être conclu dans le cadre d'une Titrisation (y compris le financement de toute sorte d'engagements).

Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société peut, que ce soit dans le cadre d'un programme de Titrisation ou non, créer des compartiments spécifiques composés de certains titres, instruments, créances, autres avoirs spécifiques, et/ou de risques y afférents (les «Compartiments»). La Société peut émettre des séries ou tranches de valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement sont fonction d'un ou de plusieurs Compartiments ou d'avoirs ou de risques particuliers, ou dont le remboursement est subordonné au remboursement d'autres instruments ou de certaines créances. Lorsque les droits d'investisseurs ou de créanciers se rapportent à un Compartiment ou sont nés à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment, ces droits sont strictement limités aux actifs de ce Compartiment. Les actifs d'un Compartiment refondent exclusivement les droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Dans les relations entre détenteurs de valeurs mobilières émises par la Société, chaque Compartiment sera traité comme une entité distincte.

Si un avoir découle d'un autre avoir, cet avoir dérivé sera attribué au même Compartiment que les avoirs dont il découle et lorsque la Société engage une responsabilité en rapport avec un avoir d'un Compartiment en particulier ou avec une opération effectuée dans le cadre d'un Compartiment en particulier ou de ses avoirs, cette responsabilité sera attribuée au Compartiment concerné.

Au cas où un avoir de la Société n'est pas attribuable à un Compartiment en particulier, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société pourra déterminer discrétionnairement la base sur laquelle et la mesure dans laquelle un tel actif sera alloué ou réparti entre les Compartiments.

Au cas où des honoraires, frais, dépenses ou autres dettes engagés ne peuvent être considérés comme attribuables à un Compartiment en particulier, ces honoraires, frais, dépenses ou autres dettes seront considérés comme une obligation générale de la Société dans son ensemble, à moins que le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance en décide autrement, et ces honoraires, frais, dépenses et autres dettes seront des obligations générales de la Société et seront supportés proportionnellement par les avoirs de l'un des Compartiments.

La Société peut vendre, céder, réacquérir et aliéner tous les Actifs Sous-Jacents par quelque moyen que ce soit (y compris par voie de vente, de cession, d'échange, de conversion, d'apport ou par des opérations sur contrats dérivés ou de swap) (tel que décrit dans les conditions des titres concernés) et en général gérer les Actifs Sous-Jacents de manière continue. La Société peut utiliser toute liquidité ou tout produit provenant directement ou indirectement des Actifs Sous-Jacents pour financer l'acquisition, la détention ou la prise en charge de tout Actif Sous-Jacent et/ou pour honorer tout paiement, toute distribution ou autre obligation qu'elle pourrait avoir en vertu de l'un de ses titres ou en vertu d'un contrat conclu dans le cadre d'une Titrisation (y compris le financement de toute sorte d'engagements).

La Société peut, dans le cadre de ses Titrisations, procéder à (i) l'acquisition, la détention et l'aliénation, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, directement ou indirectement, de participations, de droits et d'intérêts dans, et d'obligations de sociétés luxembourgeoises et étrangères ou d'autres entités ayant des activités dans quelque secteur que ce soit, (ii) l'acquisition ou la prise en charge de risques en octroyant des prêts (y compris des prêts renouvelables ou similaires), garanties, engagements, titres (y compris des titres de participation) et d'autres financements à des entités luxembourgeoises et/ou étrangères, (iii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de certificats de créances, de titres obligataires et d'autres valeurs mobilières ou d'instruments financiers de quelque nature que ce soit, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs et (iv) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille (composé, entre autres, d'actifs mentionnés aux points (i), (ii) et (iii) ci-dessus). La Société peut par ailleurs acquérir, détenir ou aliéner des participations dans des sociétés de personne, limited partnerships, trusts, fonds ou toute autre entité.

La Société peut accorder toute sorte de sûreté en vertu de quelque loi que ce soit à tout investisseur, trustee, security trustee, agent de sûreté, représentant fiduciaire ou toute autre personne représentant les investisseurs ou toute autre partie impliquée dans la Titrisation ou avec laquelle la Société a conclu des contrats en rapport avec une Titrisation en vue de garantir son paiement ou d'autres obligations qui lui incombent en vertu d'un contrat conclu par la Société dans le cadre d'une Titrisation. La Société peut conclure tout contrat ou instrument (y compris, sans limitation, des dérivés) et peut émettre, signer, approuver ou ratifier tout document et peut faire et autoriser toutes les choses et tous les actes qui sont nécessaires à la préparation, l'exécution ou la liquidation d'une Titrisation ou y sont accessoires.

La Société peut céder, transférer ou autrement aliéner tout ou partie des Actifs Sous-Jacents selon les modalités et en échange d'une contrepartie que le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société ou toute autre personne nommée à cette effet, approuvera à ce moment et de manière générale gérer les Actifs Sous-Jacents de manière continue. La Société peut employer tout ou partie de quelque revenu ou rendement que ce soit tiré des Actifs Sous-Jacents (y compris découlant de la vente de ceux-ci) en vue d'acquérir d'autres ou davantage d'Actifs Sous-Jacents (directement ou indirectement) ou de financer un engagement ou une obligation et elle peut réinvestir toute somme perçue de la manière qu'elle juge appropriée.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, techniques, financières ou autres, directement ou indirectement liées à ou nécessaires à la réalisation de son objet. La Société peut, de temps à autre, détenir des fonds provenant d'émissions de ses parts sociales ou d'autres valeurs mobilières de la Société. Par ailleurs, la Société peut conserver certains fonds n'ayant pas été distribués conformément aux conditions de sa politique de dividendes. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance peut décider d'affecter des fonds sur un compte, ou un compte de réserve, ayant été ouvert par la Société afin de détenir, à tout moment, suffisamment de fonds pour couvrir les frais et dépenses relatifs aux activités de la Société, tels qu'établis par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance de la Société.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents GBP (12.500 £) divisé en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses parts sociales sur décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui peuvent mais ne doivent pas être associés.

Ils sont nommés et révoqués par décision de l'assemblée générale des associés adoptée à la majorité simple de la totalité des parts sociales émises. L'assemblée générale détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et ce, à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue de la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. Chaque gérant peut renoncer à l'avis de convocation pour lui-même.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de la réunion concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Dans le cas toutefois où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par e-mail PDF ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants et les procès-verbaux des réunions, y compris celles prises par voie circulaire, seront signées et/ou certifiées comme faisant foi ou un extrait de ceux-ci pourra être émis sous la signature conjointe de deux (2) gérants, (qui, dans le cas où des gérants de classe A et de classe B ont été nommés, comprennent un gérant de classe A et un gérant de classe B) ou tel que décidé à la réunion (ou la résolution écrite) concernée du conseil de gérance ou lors de toute réunion ou résolution subséquente.

La Société sera, dans tous les cas, engagée par la signature individuelle du gérant unique en cas de gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants (y compris par voie de représentation), à condition toutefois que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) la Société soit valablement engagée, dans tous les cas, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance par deux gérants ou, dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), par un gérant de classe A et un gérant de classe B (y compris par voie de représentation) agissant conjointement.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes les dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, poursuite ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «poursuite» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, poursuites ou procédures (civiles, pénales et toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant ou représentant:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit à indemnisation prévu par les présentes est divisible, n'affecte aucun autre droit dont un gérant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telle personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les dirigeants ou représentants, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses relatives à la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, poursuite ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose d'un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales ou autrement tel que prévu dans les présents statuts, par écrit (dans la mesure la loi le permet) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par courrier recommandé aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins cinq (5) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leur adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi ou les présents statuts concernant les décisions collectives (ou sous réserve du respect des conditions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être adoptée à tout moment sans convocation préalable.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice social qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, au terme de l'exercice comptable, le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Surveillance. Les comptes de la Société seront vérifiés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, conformément au chapitre 4 de la Loi Titrisation, pour une période n'excédant pas six (6) ans. Tout réviseur ainsi nommé peut être révoqué par le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance. Tout réviseur peut être réélu.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés.

La prime d'émission ainsi que tout apport en capital ou autre compte de réserve disponible peuvent être distribués aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'affecter tout montant de ce compte à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent mais ne doivent pas être associés et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui préciseront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, ladite partie comparante a souscrit et intégralement libéré les un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales, d'une valeur nominale d'un penny (0,01 £) chacune, pour un prix total de souscription de douze mille cinq cents GBP (12.500 £). Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents GBP (12.500 £) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont estimés à environ trois mille Euros (3.000.- EUR).

Décision extraordinaire de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec de tels pouvoirs de signature:

Classe A

Pedro Fernandes das Neves, accounting manager, né le 15 octobre 1974 à São Domingos de Benfica Lisboa, Portugal, demeurant professionnellement au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Gérant de Classe A.

Jennifer Brown, né le 22 mai 1974 à Ohio, États-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 345 Californie St, Suite 3300, San Francisco, CA 94104, États -Unis d'Amérique, Gérant de Classe A.

Classe B

John Sutherland, né le 2 décembre 1964 à Lower Hutt, Nouvelle Zélande, demeurant professionnellement au 9, rue Principale, L-6990 Hostert, Gérant de Classe B.

3. Le premier exercice comptable de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.

En foi de quoi, nous, notaire soussigné, avons apposé notre sceau et seing, à la date indiquée en tête des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du document à la personne comparante, qui a requis que l'acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 août 2014. Relation: LAC/2014/39756. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Référence de publication: 2014136736/534.

(140155559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2014.

Ziloti Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.639.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of July,
before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

BNP Paribas S.A., Sucursal en España,
hereby represented by Mr Hadrien Pollino,

by virtue of a proxy under private seal given on 31 July 2014, acting in its capacity as agent for:

- Atisha Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181617;

- Bayerische Landesbank, London Branch, a company registered with the Register of England and Wales under number BR1571/FC9267, having its registered office at Bavaria House, 13/14 Appold Street, EC2A 2NB London, United Kingdom;

- BNP Paribas S.A., Sucursal en España, a société anonyme governed by the laws of Spain, with registered office at 28, Ribera del Loira, 28042 Madrid, Spain and Fiscal Identification W-0011117-1;

- IKB Deutsche Industriebank AG, Sucursal en España, a company with registered office at 9-11, Paseo de Castellana, 3a Planta, 28046 Madrid, Spain and registered with the Commercial Registry of Madrid at volume 22,676, sheet 155, section 8, page M-405612;

- Caixabank, S.A., a Sociedad Anónima registered in the Special Administrative Register of Bank of Spain with the number 2100 and entered in the commercial Register of Barcelona, volume 42.657, sheet 33, page B-41232, entry 109, with tax ID number A-08663619 and with registered office at 662, Avenida Diagonal, Pl. -2, 08034 - Barcelona, Spain;

- Raiffeisen Bank International AG, an aktiengesellschaft company with registered office at 9, Am Stadtpark, 1030 Vienna, Austria, and registered with the Handelsgericht Wien register under number FN 122119 m;

- Société Générale, Sucursal en España, a company with registered office at Torre Picasso, 1, Plaza de Pablo Ruiz Picasso, 28020 - Madrid, Spain and Fiscal identification number W0011682B;

- Société Générale Immobilier S.A., a société anonyme with registered office at 1, rue des Colonies, B-1000 Brussels, Belgium, and with corporate registration number 0889.246.609;

- Westdeutsche Immobilienbank AG, an aktiengesellschaft company with registered office at 46, Große Bleiche, 55116 Mainz, Germany, and registered with the register of Amtsgericht Mainz, County Court Mainz under number HRB 40640;
- Caspian Luxembourg Company S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B163363;
- Burlington Loan Management Limited, a private limited liability company with registered office at 5 Harbourmaster Place, L.F.S.C., Dublin 1, Ireland and registered with the Irish Companies Registration Office under number 470093;
- Barclays Bank PLC, a company with registered office at 1 Churchill Place, Canary Wharf, London E14 5HP and registered with the register of the Companies House under number 01025167;
- RMF Financial Holdings S.à r.l. a société à responsabilité limitée with registered address at 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 176120;

hereafter together referred to as the "Shareholders".

The said proxy shall remain attached to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Ziloti Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of sixteen thousand four hundred seventeen euro five cents (EUR 16,417.05), with registered office at 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notary deed of 4 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3171 of 13 December 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 181639 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 29 July 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the share capital of the Company by an amount of forty-one thousand one hundred eighty-six euro and sixty-three cents (EUR 41,186.63) so as to raise it from its present amount of sixteen thousand four hundred seventeen euro and five cents (EUR 16,417.05) to fifty-seven thousand six hundred three euro and sixty-eight cents (EUR 57,603.68).

2 To issue four million one hundred eighteen thousand six hundred sixty-three (4,118,663) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in an aggregate amount of two hundred fifty-four million nine hundred twenty-nine thousand eight hundred seventy-three euro and thirty-seven cents (EUR 254,929,873.37) by Banco Santander S.A., BNP Paribas, Sucursal en España, Caixabank, S.A., Phoenix Life Assurance Limited, Société Générale, Sucursal en España and Burlington Loan Management Limited, and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend paragraph 1 of article 6 of the articles of association of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of forty-one thousand one hundred eighty-six euro and sixty-three cents (EUR 41,186.63) so as to raise it from its present amount of sixteen thousand four hundred seventeen euro and five cents (EUR 16,417.05) to fifty-seven thousand six hundred three euro and sixty-eight cents (EUR 57,603.68).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue four million one hundred eighteen thousand six hundred sixty-three (4,118,663) new shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

BNP Paribas, Sucursal en España, represented as stated above and acting at the present meeting on its own behalf and in its capacity as agent for the following companies:

- Banco Santander S.A., a Sociedad Anónima incorporated and existing under the laws of Spain, registered with the Special Registry of Banks and Bankers under number 0049, with tax identification number A-390000013 and whose registered office is at Paseo de Pereda, 9-12, 39004 Santander, Spain;

- BNP Paribas S.A., Sucursal en España, a société anonyme governed by the laws of Spain, with registered office at 28, Ribera del Loira, 28042 Madrid, Spain and Fiscal Identification W-0011117-1;

- Caixabank, S.A., a Sociedad Anónima registered in the Special Administrative Register of Bank of Spain with the number 2100 and entered in the commercial Register of Barcelona, volume 42.657, sheet 33, page B-41232, entry 109, with tax ID number A-08663619 and with registered office at 662, Avenida Diagonal, Pl. -2, 08034 - Barcelona, Spain;

- Phoenix Life Assurance Limited, a limited company registered in England and Wales under number 00001419 and having its with registered office at 1 Wythall Green Way, Wythall, Birmingham, England;

- Société Générale, Sucursal en España, with registered office at Torre Picasso, 1, Plaza de Pablo Ruiz Picasso, 28020 - Madrid, Spain and Fiscal identification number W0011682B;

- Burlington Loan Management Limited, a private limited liability company with registered office at 5 Harbourmaster Place, L.F.S.C., Dublin 1, Ireland and registered with the Irish Companies Registration Office under number 470093;

hereafter together referred to as the "Subscribers".

The Subscribers declared to subscribe for the number of new shares as allocated in the table below, each share being subscribed for its nominal value plus an amount of share premium indicated in the table below, and to make payment in full of the nominal value and share premium of such shares by a contribution in kind of receivables they held against Samos Servicios y Gestiones S.L., a sociedad de responsabilidad limitada organised under the laws of Spain, having its registered office at Paseo de la Castellana, 30, 28046 Madrid, Spain, registered with the Commercial Registry of Madrid (Registro Mercantil de Madrid) at volume 24.783, sheet 216, page M-4 46073, and with tax identification number (N.I.F.) B-85206605 (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of two hundred fifty-four million nine hundred seventy-one thousand sixty euro (EUR 254,971,060.-).

Subscriber	Number of shares subscribed	Amount of share premium paid (EUR)	Amount of the contribution in kind (EUR)
BNP Paribas S.A., Sucursal en España	427,527	26,462,326.24	26,466,601.51
Banco Santander S.A.	1,382,488	85,570,849.27	85,584,674.15
Caixabank, S.A.	855,055	52,924,714.37	52,933,264.92
Phoenix Life Assurance Limited	855,055	52,924,714.37	52,933,264.92
Société Générale, Sucursal en España	171,011	10,584,942.87	10,586,652.98
Burlington Loan Management Limited	427,527	26,462,326.25	26,466,601.52
Total	4,118,663	254,929,873.37	254,971,060

Proof of the ownership by the Subscribers of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscribers declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscribers further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Based on the work performed and described above, the Manager has no further observation on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to the four million one hundred eighteen thousand six hundred sixty-three (4,118,663) shares of nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each (total forty-one thousand one hundred eighty-six euro and sixty-three cents (EUR 41,186.63)), to be issued with a total share premium of two hundred fifty-four million nine hundred twenty-nine thousand eight hundred seventy-three euro and thirty-seven cents (EUR 254,929,873.37)."

The Report will remain attached to the present deed, after being signed "ne varietur" by the Shareholders, as above represented, and the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholders resolved to approve said subscription and payment and to allot the four million one hundred eighteen thousand six hundred sixty-three (4,118,663) new shares according to this subscription.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend paragraph 1 of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions.

Said paragraph will from now on read as follows:

“The share capital is set at fifty-seven thousand six hundred three euro and sixty-eight cents (EUR 57,603.68) represented by five million seven hundred sixty thousand three hundred sixty-eight (5,760,368) shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand five hundred euro (EUR 6,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour du mois de juillet,

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

BNP Parisbas S.A., Sucursal en España,
représentée par M. Hadrien Pollino,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 31 juillet 2014, agissant en tant qu'agent des sociétés suivantes:

- Atisha Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 7 Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 181617;

- Bayerische Landesbank, London Branch, une société enregistrée au Registre d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro BR1571/FC9267, ayant son siège social à Bavaria House, 13/14 Appold Street, EC2A 2NB Londres, Royaume-Uni;

- BNP Parisbas S.A., Sucursal en España, une société anonyme régie par les lois d'Espagne, ayant son siège social au 28, Ribera del Loira, 28042 Madrid, Espagne, et ayant comme Identification Fiscale W-0011117-1;

- IKB Deutsche Industriebank AG, Sucursal en España, une société ayant son siège social au 9-11, Paseo de Castellana, 3a Planta, 28046 Madrid, Espagne et enregistrée au Registre du Commerce de Madrid au volume 22,676, partie 155, section 8, page M-405612;

- Caixabank S.A., une Sociedad Anónima enregistrée dans le Registre Administratif Spécial de la Banque d'Espagne sous le numéro 2100 et inscrite dans le Registre commercial de Barcelone, volume 42,657, partie 33, page B-41232, entrée 109, avec pour identité fiscale le numéro A-08663619 et ayant son siège social au 662, Avenida Diagonal, Pl. -2, 08034 - Barcelone, Espagne;

- Raiffeisen Bank International AG, une aktiengesellschaft ayant son siège social au 9, Am Stadtpark, 1030 Vienne, Autriche, et enregistrée au registre le Handelsgericht wien sous le numéro FN 122119 m;

- Société Générale, Sucursal en España, une société ayant son siège social à Torre Picasso, 1, Plaza de Pablo Ruiz Picasso, 28020 - Madrid, Espagne et ayant comme Identification Fiscale W0011682B;

- Société Générale, Immobilier S.A., une société anonyme ayant son siège social au 1, rue des Colonies, B-1000 Bruxelles, Belgique, et avec pour numéro d'enregistrement social 0889.246.609;

- Westdeutsche Immobilienbank AG, une aktiengesellschaft ayant son siège social au 46, Große Bleiche, 55116 Mainz, Allemagne et enregistrée au registre de Amtsgericht Mainz, County Court Mainz au numéro HRB 40640;

- Caspian Luxembourg Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B163363;

- Burlington Loan Management Limited, une private limited liability company ayant son siège social au 5, Harbourmaster Place, L.F.S.C., Dublin 1, Irlande et enregistrée à Irish Companies Registration Office sous le numéro 470093;

- Barclays Bank PLC, une société ayant son siège social au 1 Chruchurch Place, Canary Wharf, Londres E14 5HP et enregistrée au registre des Companies House sous le numéro 01025167;

- RMF Financial Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée enregistrée ayant son adresse officielle au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B176120;

Ci-après mentionnés ensemble comme les «Associés».

Ladite procuration doit rester jointe au présent acte.

Les Associés ont demandé au notaire soussigné d'enregistrer que les Associés sont les seuls associés de Ziloti Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Luxembourg, ayant un capital social de seize mille quatre cent dix-sept euros et cinq centimes (EUR 16.417,05), dont le siège social est au 7 Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié le 4 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3171 du 13 décembre 2013 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181639 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné, le 29 juillet 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés, représentés comme mentionnés ci-avant, ayant reconnu être dûment et pleinement informés des résolutions devant être prises sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-et-un mille cent quatre-vingt-six euros et soixante-trois centimes (EUR 41.186,63) pour le porter de son montant actuel de seize mille quatre cent dix-sept euros et cinq centimes (EUR 16.417,05) à cinquante-sept mille six cent trois euros et soixante-huit centimes (EUR 57.603,68).

2 Emettre quatre millions cent dix-huit mille six cent soixante-trois (4.118.663) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Accepter la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux cent cinquante-quatre millions neuf cent vingt-neuf mille huit cent soixante-treize euros et trente-sept centimes (EUR 254.929.873,37) par Banco Santander S.A., BNP Paribas, Sucursal en España, Caixabank, S.A., Phoenix Life Assurance Limited, Société Générale, Sucursal en España et Burlington Loan Management Limited et accepter le paiement intégral de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modifier l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

ont demandé au le notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-et-un mille cent quatre-vingt-six euros et soixante-trois centimes (EUR 41.186,63) pour le porter de son montant actuel de seize mille quatre cent dix-sept euros et cinq centimes (EUR 16.417,05) à cinquante-sept mille six cent trois euros et soixante-huit centimes (EUR 57.603,68).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre quatre millions cent dix-huit mille six cent soixante-trois (4.118.663) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

BNP Parisbas S.A., Sucursal en España, représentée tel qu'indiqué précédemment et agissant dans la présente assemblée pour son compte et en tant qu'agent pour les sociétés suivantes:

- Banco Santander S.A., une Sociedad Anónima constituée et existante sous les lois d'Espagne, enregistrée dans le Registre Spécial des Banques et des Banquiers sous le numéro 0049, avec pour numéro d'identification fiscale A-390000013 et dont le siège social est au Paseo de Pereda, 9-12, 39004, Santander, Espagne;

- BNP Parisbas S.A., Sucursal en España, une société anonyme régie par les lois d'Espagne, ayant son siège social au 28, Ribera del Loira, 28042 Madrid, Espagne et comme Identification Fiscale W-0011117-1;

- Caixabank S.A., une Sociedad Anónima enregistrée dans le Registre Administratif Spécial de la Banque d'Espagne sous le numéro 2100 et inscrite dans le Registre commercial de Barcelone, volume 42,657, partie 33, page B-41232, entrée 109, avec pour identité fiscale le numéro A-08663619 et ayant son siège social au 662, Avenida Diagonal, Pl. -2, 08034 - Barcelone, Espagne;

- Phoenix Life Assurance Limited, une limited company enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 00001419 et ayant son siège social au 1 Wythall Green Way, Wythall, Birmingham, Angleterre;

- Société Générale, Sucursal en España, ayant son siège social à Torre Picasso, 1, Plaza de Pablo Ruiz Picasso, 28020 - Madrid, Espagne, et ayant comme Identification Fiscale W0011682B;

- Burlington Loan Management Limited, une private limited liability company ayant son siège social au 5 Harbourmaster Place, L.F.S.C, Dublin 1, Irlande et enregistrée à Irish Companies Registration Office sous le numéro 470093,

ci-après mentionnés ensemble comme les «Souscripteurs».

Les Souscripteurs ont déclaré souscrire au nombre de parts sociales telles que réparties dans le tableau ci-dessous, chaque part sociale étant souscrite à sa valeur nominale plus un montant de prime d'émission indiqué dans le tableau ci-dessous, et de payer intégralement ces parts sociales à leur valeur nominale ainsi que la prime d'émission pour ces parts

sociales, par un apport en nature consistant en des créances qu'ils détiennent envers Samos Servicios y Gestiones S.L., une société à responsabilité limitée (sociedad de responsabilidad limitada) régie selon les lois espagnoles, ayant son siège social Paseo de la Castellana, 30, 28046 Madrid, Espagne, enregistrée auprès du registre Commerce de Madrid (Registro Mercantil de Madrid) au volume 24.783, feuille 216, page M-4 46073, et ayant pour numéro d'identification fiscale (N.I.F.) B-85206605 (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de deux cent cinquante-quatre millions neuf cent soixante-et-onze mille soixante euros (EUR 254.971.060,-).

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Prime d'émission versée	Montant de l'apport en nature
BNP Paribas S.A., Sucursal en España	427.527	26.462.326,24	26.466.601,51
Banco Santander S.A.	1.382.488	85.570.849,27	85.584.674,15
Caixabank, S.A.	855.055	52.924.714,37	52.933.264,92
Phoenix Life Assurance Limited	855.055	52.924.714,37	52.933.264,92
Société Générale, Sucursal en España	171.011	10.584.942,87	10.586.652,98
Burlington Loan Management Limited	427.527	26.462.326,25	26.466.601,52
Total	4.118.663	254.929.873,37	EUR 254.971.060

La preuve de la propriété par les Souscripteurs de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Les Souscripteurs ont déclaré encore que l'Apport est exempt de tout engagement ou lien ou charge et qu'il ne subsiste aucun empêchement au libre transfert de l'Apport à la Société sans restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données pour entreprendre toutes notifications, enregistrements ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Les Souscripteurs ont déclaré en outre qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Sur base du travail effectué et décrit ci-dessus, le Gérant n'a pas d'observation quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des quatre millions cent dix-huit mille six cent soixante-trois (4.118.663) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune (total quarante-et-un mille cent quatre-vingt-six mille euros et soixante-trois centimes (EUR 41.186,63), à émettre avec une prime d'émission de deux cent cinquante-quatre millions neuf cent vingt-neuf mille huit cent soixante-treize euros et trente-sept centimes (EUR 254.929.873,37)».

Le Rapport restera annexé à l'acte présent, après avoir été signé «ne varietur» par les Associés, tel que ci-dessus représentés et le notaire soussigné.

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'approuver ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quatre millions cent dix-huit mille six cent soixante-trois (4.118.663) parts sociales nouvelles conformément à cette souscription.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidés de modifier l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus.

Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital social de la Société s'élève à cinquante-sept mille six cent trois euros et soixante-huit centimes (EUR 57.603,68) représenté par cinq millions sept cent soixante mille trois cent soixante-huit (5.760.368) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui seront à la charge de la Société du fait de l'augmentation de capital susmentionnée sont estimées à six mille cinq cents euros (EUR 6.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

A la suite de quoi, le présent acte a été rédigé au Luxembourg par le notaire soussigné, à la date indiquée en tête du document.

Le document a été lu au comparant, qui est connu par le notaire soussigné par son prénom, nom, états civils et lieu de résidence, cette personne a signé avec le notaire, cet acte original.

Signé: H. Pollino, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 août 2014. REM/2014/1733. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014137556/313.

(140156137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Retkauf II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 123.263.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of August.

Before Me, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

1. Investec GLL SGO REF Holding Alpha, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 15, Rue Bender, L-1229 Luxembourg with a share capital of EUR 600,000, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 136.469 (the "Shareholder 1"); and

2. GLL Management Company S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 15, Rue Bender, L-1229 Luxembourg with a share capital of EUR 137,500, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116.672 acting in its own name and on behalf of GLL Retail Center I, FCPFIS, a fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé, existing under the laws of Luxembourg and registered on the official list of special investment funds governed by the Luxembourg Act of 13 February 2007 on specialised investment funds as amended (the "Shareholder 2", together with the Shareholder 1 hereafter referred to as the "Shareholders"),

each hereby represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, after having been initialled and signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above stated, declared that they hold all the shares issued by Retkauf II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on 19 December 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 382 dated 15 March 2007, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 123.263 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) on 20 June 2014, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2005 dated 31 July 2014.

The appearing parties, represented as above mentioned, have been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To change the financial year of the Company from 1 January to 31 December of any given year to 1 October to 30 September of any given year, it being understood that the current financial year of the Company shall end on 30 September 2014.

2. To amend the last paragraph of article 8.7 of the articles of association of the Company (consequently the numbering of the articles of association of the Company will also be adapted accordingly), which shall forthwith read as follows:

"9. POWERS OF THE SOLE MANAGER OR OF THE BOARD OF MANAGERS"

3. To amend article 15.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolution under the preceding item 1, which, pursuant to the resolution under the preceding item 2 shall become article 16.1 of the articles of association of the Company.

4. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as above stated, in its capacity as the shareholders of the Company, then unanimously took the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to change the financial year of the Company from 1 January to 31 December of any given year to 1 October to 30 September of any given year, it being understood that the current financial year of the Company shall end on 30 September 2014.

Second resolution

The Shareholders resolved to amend the last paragraph of article 8.7 of the articles of association of the Company (consequently the numbering of the articles of association of the Company will also be adapted accordingly), which shall forthwith read as follows:

"9. POWERS OF THE SOLE MANAGER OR OF THE BOARD OF MANAGERS"

Third resolution

The Shareholders resolved to amend article 15.1 of the articles of association of the Company, which, pursuant to the previous resolution, shall become article 16.1 of the articles of association of the Company and which shall forthwith read as follows:

" 16.1. The Company's financial year starts on the first day of October and ends on the last day of September of each year."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately thousand two hundred Euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a German version and that, in case of any difference between the English and the German text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

Es folgt die Deutsche Fassung des Vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am neunzehnten August.

Vor mir, Maître Joseph Elvinger, Notar, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

Sind erschienen:

1. Investec GLL SGO REF Holding Alpha, eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit eingetragenem Sitz in der 15, Rue Bender, L-1229 Luxemburg, mit einem Stammkapital von EUR 600.000,-, und eingetragen im luxemburgischem Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 136.469 (der "Gesellschafter 1"); und

2. GLL Management Company S.à r.l., eine nach luxemburgischem Recht gegründete und bestehende Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit eingetragenem Sitz in der 15, Rue Bender, L-1229 Luxemburg, mit einem Stammkapital von EUR 137.500,-, und eingetragen im luxemburgischem Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B B 116.672, in eigenem Namen und für Rechnung von GLL Retail Center I, FCPFIS, ein nach luxemburgischem Recht bestehender spezialisierter Investmentfonds (fonds commun de placement - fonds d'investissement specialise), der in der offiziellen Liste der vom luxemburgischen Gesetz vom 13. Februar 2007 in seiner aktuellen Fassung geregelten spezialisierten Investmentfonds eingetragen ist (der "Gesellschafter 2", zusammen mit dem Gesellschafter nachstehend als die "Gesellschafter" bezeichnet), handelnd,

hierbei vertreten durch Frau Rachel UHL, Juristin, berufsansässig in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, die, nachdem sie vom Bevollmächtigten und dem unterzeichnenden Notar paraphiert und ne varietur unterschrieben wurde, zur Eintragung an diese Urkunde angeheftet bleibt.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben erwähnt, erklärten, dass sie alle Anteile, die von Retkauf II S.à r.l., einer unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gemäß notarieller Urkunde von Maître Joseph Elvinger, Notar ansässig in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg) vom 19. Dezember 2006, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 382 vom 15. März 2007 veröffentlicht, gegründeten Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit einem Stammkapital von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), mit eingetragenem Sitz in der 15, rue Bender, L-1229 Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 123.263 (die "Gesellschaft") begeben wurden, halten. Die Satzung der Gesellschaft ist das letzte Mal gemäß notarieller Urkunde von Maître Jean Seckler, Notar ansässig in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg) vom 20. Juni 2014, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2005 vom 31. Juli 2014 veröffentlicht, abgeändert worden.

Die erschienene Partei, vertreten wie oben erwähnt, ist vollständig von den auf Grundlage folgender Tagesordnung zu treffenden Beschlüssen informiert worden:

Tagesordnung

1. Abänderung des Geschäftsjahres der Gesellschaft vom 1. Januar bis 31. Dezember eines jeden Jahres auf den 1. Oktober bis 30. September eines jeden Jahres, wobei wohlgemerkt das laufende Geschäftsjahr der Gesellschaft zum 30. September 2014 endet.

2. Abänderung des letzten Absatzes von Artikel 8.7 der Satzung der Gesellschaft (folglich mit entsprechender Anpassung der Nummerierung der Satzung der Gesellschaft), der fortan wie folgt lautet:

"9. BEFUGNISSE DES GESCHÄFTSFÜHRERS ODER DES GESCHÄFTSFÜHRERRATS"

3. Abänderung des Artikels 15.1 der Satzung der Gesellschaft, um den Beschluss unter dem vorstehenden Punkt 1 widerzuspiegeln, der, nach dem Beschluss unter dem vorstehenden Punkt 2 zu Artikel 16.1 der Satzung der Gesellschaft wird.

4. Verschiedenes.

Die erschienenen Parteien, vertreten wie oben erwähnt, trafen, in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter der Gesellschaft, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschlossen, das Geschäftsjahr der Gesellschaft vom 1. Januar bis 31. Dezember eines jeden Jahres auf den 1. Oktober bis 30. September eines jeden Jahres abzuändern, wobei wohlgemerkt das laufende Geschäftsjahr der Gesellschaft zum 30. September 2014 endet.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschlossen, den letzten Absatz von Artikel 8.7 der Satzung der Gesellschaft (folglich mit entsprechender Anpassung der Nummerierung der Satzung der Gesellschaft) abzuändern, der fortan wie folgt lautet:

"9. BEFUGNISSE DES GESCHÄFTSFÜHRERS ODER DES GESCHÄFTSFÜHRERRATS"

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschlossen, den Artikel 15.1 der Satzung der Gesellschaft abzuändern, der, nach dem vorstehenden Beschluss zu Artikel 16.1 der Satzung der Gesellschaft wird, und fortan wie folgt lautet:

" **16.1.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Tag des Monats Oktober und endet am letzten Tag des Monats September eines jeden Jahres."

Kosten und Auslagen

Die von der Gesellschaft infolge dieser Urkunde zu tragenden Auslagen, Kosten, Gebühren und sonstigen Aufwendungen jedweder Art werden auf ungefähr tausendzweihundert Euro geschätzt.

Erklärung

Hierüber wurde die vorliegende Urkunde in Luxemburg aufgesetzt, am Tag wie eingangs dieser Urkunde erwähnt. Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass auf Antrag der erschienenen Partei diese notarielle Urkunde in Englisch verfasst wurde, mit einer deutschen Übersetzung im Anschluss und dass im Falle einer Diskrepanz zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text maßgeblich ist.

Worauf diese notarielle Urkunde in Luxemburg am eingangs dieser Urkunde genannten Datum aufgesetzt wurde.

Nach Verlesung der Urkunde gegenüber dem Bevollmächtigten der erschienenen Parteien, die dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannt ist, hat dieselbe zusammen mit dem Notar diese Originalurkunde unterschrieben.

Signé: R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 août 2014. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Référence de publication: 2014137438/148.

(140156112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Sichel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2414 Howald, 34, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 13.429.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept août

Pardevant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SICHEL S.A.», avec siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette, constituée sous la forme d'une société en nom collectif et sous la dénomination ETS GASTON ET MARC SHWERTZER, Senc, SICHEL-ESCH et SICHEL CITY CONCORDE suivant acte reçu sous seing privé en date du 18 juillet 1975, publié au Mémorial C numéro 180 de 1975, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 13.429.

La forme en société anonyme et les statuts de la société ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 598 du 30 octobre 1997.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 30 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 488 du 26 février 2008.

La séance est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Monsieur Marc SCHWERTZER, commerçant, demeurant à Reckange-sur-Mess

Le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Monsieur Anthony THILLMANY, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette, à L-2412 Luxembourg-Howald, 34, Rangwee et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-4011 Esch-sur-Alzette, 5-7, rue de l'Alzette, à L-2412 Luxembourg-Howald, 34, Rangwee et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

"Le siège social de la société est établi dans la commune de Luxembourg".

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: SCHWERTZER, THILLMANY, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28/08/2014. Relation: EAC/2014/11534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 29 août 2014.

Référence de publication: 2014136360/53.

(140155142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2014.